



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 23 JUIN 2017

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame DUPAYAGE Angèle
(pouvoir à Madame CROMBEZ)
Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Madame SOWINSKI)
Monsieur CHATELAIN Lucien
Monsieur LEGRIN Alain
Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Monsieur DRUELLE)
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur KUSNIREK)



Dans un premier temps, Monsieur le Maire informe qu'une réunion de conseil à point unique vient d'être convoquée le 30 juin, conformément au décret d'organisation des élections sénatoriales prochaines.

“ Suite aux élections présidentielles et législatives, il se peut que nous ayons à subir des changements profonds... Mais le plus important consisterait à ce que ces changements mettent fin à la politique de casse sociale, d'éradication de la misère, de la fin des expulsions locatives, à une rupture des ponctions opérées sur les budgets des collectivités territoriales et éviter l'éloignement constant des lieux de décision. A Annay, la Municipalité conduit une politique de proximité en réponse aux besoins notamment au niveau des personnes âgées, de la petite enfance, de la jeunesse... La nouvelle représentation nationale ne rassure pas les élus de la majorité, force est de constater nombre d'oppositions. La forte abstention nous interroge et nous prive du soutien des annaysiens pour porter les revendications et pour soutenir les projets dont chacun a besoin ! ”

Deux grands rendez-vous attendent les annaysiens dans les prochaines semaines :

• **les festivités du 14 juillet** qui connaissent un succès grandissant

avec le concours de l'OMCF et des associations. La sécurisation y sera renforcée grâce à une société privée et les membres du football club annaysien

• **le forum Santé Sport et Environnement** qui se déroulera le samedi 2 septembre. Cette journée, totalement gratuite et qui mobilisera plus de 50 intervenants, sera parrainée par Franck Queudrue, ancien footballeur professionnel; Denis Ansart, éducateur sportif de la ville; le docteur Maxime Pavy; le professeur Michel Pinget, président du CEED, et les jeunes sportifs méritants de la commune. Toute la journée, les sportifs feront des démonstrations de leur art, les professionnels de la santé permettront à tous les visiteurs de prendre des conseils sur le diabète, les maladies cardiovasculaires, les addictions, le cancer... Nouvel axe pour cette édition, les professionnels de l'environnement développeront les moyens d'une meilleure santé dans le logement, de la qualité de l'air à l'usage de produits respectueux de la nature avec notamment la participation du groupe "WattAnnay" qui a brillé lors du défi "Familles à énergie positive" avec au final plus de 15% de baisse de leurs consommations. Rendez-vous le 2 septembre à 10h pour l'inauguration de cette deuxième édition. Le programme du forum sera distribué lors de la deuxième quinzaine du mois d'août.

1. MODALITÉ D'APPLICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

La commune d'Annay applique depuis le 1er janvier 2009 les dispositions relatives à la Taxe locale sur la publicité extérieure. Le Conseil Municipal prend acte des tarifs maximaux par mètres carrés, par an et par face, fixés cette année par les textes législatifs en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTRÔLES, VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET DIAGNOSTICS DE DIVERS ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

Dans le cadre du travail de mutualisation opéré par la CA Lens-Liévin, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes portant sur les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations communales avec 15 autres communes.

Adoptée à l'unanimité

3. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FORMATION RELATIVE AUX A.I.P.R.

De la même manière, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes initié par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la formation relative aux A.I.P.R (Autorisations d'intervention à proximité des réseaux). 24 communes de la CALL ont opté pour leur participation à ce groupement.

Adoptée à l'unanimité

4. DÉCISION MODIFICATIVE-BUDGET PRIMITIF

Les transferts de crédits repris-ci-dessous ont été décidés :

Section d'investissement :

Recettes :

001 Solde d'exécution positif reporté + 45 414,75 €

Dépenses :

OP14 : Grosses réparations bâtiments communaux

Article 21311 (Hôtel de ville) + 11 743,80 €

OP23 : Divers

article 2183 (matériel de bureau + matériel) + 5 000,00 €

article 2184 (mobilier) + 5 000,00 €

article 2188 (autres biens mobiliers) + 23 670,95 €

Section de Fonctionnement

Dépenses :

article 6225 (indemnités au comptable et aux régisseurs)
+ 1 700,00 €

article 6227 (frais d'actes et de contentieux)
- 1 700,40 €

Recettes :

Chapitre 042- article 7865 (reprise sur provision-opération d'ordre)
+ 250 000,00 €

Article 7865 (reprise sur provision-opération réelle)
- 250 000,00 €

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

5. SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal décide le versement du complément de subvention municipale au titre de l'année 2017 aux associations.

Adoptée à l'unanimité

M. M Dancoisne et Gapenne, dirigeants associatifs, n'ont pas pris part au vote

6. REDEVANCES SCOLAIRES-ANNÉE 2016-2017

Le taux de la redevance scolaire à appliquer pour l'année scolaire 2016-2017 a été fixé par le Conseil Municipal à 110,00€.

Adoptée à l'unanimité

7. CLASSE DE DÉCOUVERTE - ANNÉE 2017

Il est décidé de reconduire le projet de séjour en classe transplantée pour les élèves de CM 2 de la Commune à La Petite Pierre du 26 septembre au 05 octobre prochain. Le tarif journalier du Centre d'Hébergement Ambroise Croizat s'élève à 36,00 € par jour et par enfant et la participation des familles sera de 200,00 €. Le Conseil Municipal autorise également la prise en charge, sur le Budget Communal, de la délégation municipale susceptible de rendre visite aux enfants.

Adoptée à l'unanimité

8. INDEMNITÉ ALLOUÉE À L'ENSEIGNANTE QUI ACCOMPAGNERA SES ÉLÈVES EN CLASSE DE DÉCOUVERTE SOUS FORME D'INTERNAT À LA PETITE PIERRE

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'enseignante qui accompagnera ses élèves en classe de découverte à La Petite Pierre du 26 septembre au 05 octobre 2017 une indemnité dont le taux est fixé par arrêté du 06 mai 1985.

Adoptée à l'unanimité

9. AUGMENTATION DU VOLUME HORAIRE DE TRAVAIL DE L'AGENT EN CHARGE DES ACTIONS LIÉES À LA PETITE ENFANCE

En raison des actions liées à la petite enfance développées sur la Commune (RAM, création d'un lieu d'accueil parents-enfants au Centre Bergerand) qui nécessitent un renforcement des missions de coordination dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse, il est décidé de faire évoluer le poste de l'éducateur territorial de jeunes enfants de 20 à 23 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

10. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE GINO VALLI

Le Conseil Municipal décide de procéder à la cession à Monsieur Alexandre MOREN d'un terrain communal sis à Annay, rue Gino Valli, regroupant les parcelles cadastrées Section AD 821 AD 618 et AD 823 pour une superficie d'environ 865 mètres carrés. Le prix de cession a été fixé à 17 100,00 € soit 10 % en dessous de l'estimation du service des Domaines en raison de la configuration des lieux (terrain non entretenu sur lequel est érigé une construction anciennement squattée qui nécessitera d'importants frais de désamiantage avant démolition).

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

Madame Moren n'a pas pris part au vote

11. DÉPLACEMENT DES ÉLUS À CASSIS DANS LE CADRE DE LA COLONIE DE VACANCES

La Municipalité organise du 11 au 21 juillet 2017 une colonie de vacances à Cassis à laquelle sont inscrits 24 jeunes de la Commune et une délégation d'élus et de techniciens est susceptible de leur rendre visite. Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de tous les frais qui seront engagés pour cette délégation. Après un questionnement de Mr BOURSIER sur la durée du séjour et le nombre de personnes concernées, Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait d'un déplacement sur 2 ou 3 jours et que cela pourrait concerner 1 ou 2 élus voire un technicien.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

Avant la clôture de la séance, Monsieur BIDAULT demande à intervenir pour procéder à la lecture d'un courrier de son fils au sujet de la redistribution des terres communales agricoles cultivées par Monsieur Omer HOUSIEAUX qui doit faire valoir prochainement ses droits à la retraite. Dans ce courrier, il précise qu'il ne serait pas équitable d'attribuer ces terres à un seul exploitant, en l'occurrence Messieurs HACCART, père et fils, mais dans le même temps, il y joint des documents d'engagement à lui louer la totalité des surfaces concernées... Il sollicite la tenue d'une réunion en présence des principaux protagonistes : Mairie et exploitants agricoles.

Monsieur le Maire le rassure sur la tenue de cette réunion.

La séance est levée à dix neuf heures trente minutes.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN CONVOQUÉ EN APPLICATION DU DÉCRET N° 2017-1091

Etaient absents: Madame Astrid BEAUCOURT (*pouvoir à Madame MOREN*), Madame Laurence WATTIEZ (*pouvoir à Monsieur BRULIN*), Madame Andrée SWINIARSKI, Monsieur David KUSNIREK, Monsieur Pascal LELEUX, Monsieur Bernard BIDAULT, Madame Marie SEGARD, Monsieur Yves BOURSIER

Le conseil a élu ses représentants qui, à leur tour, éliront les sénateurs le 24 septembre prochain.

Sont élus à l'unanimité des membres présents : Yves TERLAT, Michèle MOREN, Albert DANCOISNE, Angèle DUPAYAGE, Lucien CHATELAIN, Nathalie DELANNOY, Claude DRUELLE, Chantal CHRISTMANN, Claude VANDENBORREN, Martine DEMEYERE, Pascal FROISSART, Michèle PARISOT, Marcel GAPENNE, Yvelise SOWINSKI, Tony DEDOURGE

Parents, attention ! Conduites à risques !

Les beaux jours arrivent, leurs désagréments également... Vous êtes très nombreux à m'interpeller en ce moment sur les problèmes de voisinage liés à des rassemblements de jeunes qui certes, doivent pouvoir se retrouver pour échanger et pratiquer des activités ensemble, sauf que celles-ci, bien souvent, perturbent la tranquillité du quartier, à des heures où majoritairement nous aimerions tous pouvoir dormir. Sachez que je ne suis pas insensible à vos doléances que je trouve justifiées, néanmoins, je me sens impuissant quand les rappels à la loi et interventions des élus, des forces de l'ordre, des voisins, ne suffisent pas, sur les jeunes eux-mêmes et auprès de leurs parents.

Je suis effaré de constater, tout comme nombre d'entre vous, l'inconscience de ces jeunes qui font du gymkhana, du rodéo, tant sur route que dans les espaces verts, en empruntant parfois les sens interdits à contresens, en faisant des queues de poisson aux automobilistes, au mépris de toutes les règles du code de la route. Ces jeunes n'ont pas conscience des risques qu'ils prennent pour eux-mêmes ni du danger qu'ils font courir aux autres. J'en appelle aux parents, aux adultes, aux jeunes eux-mêmes, pour éviter que ces comportements à risque ne provoquent une catastrophe que l'ensemble de la collectivité regretterait. Il est temps de prendre conscience que nous devons tous être acteurs du vivre-ensemble. **(Intervention de Monsieur Yves Terlat)**

En septembre, nous vous attendons nombreux au deuxième forum Sport Santé Environnement, au cours duquel vous aurez l'occasion de rencontrer les bénévoles associatifs et les professionnels qui nous font l'honneur de leur participation nombreuse et de qualité. Nous avons toujours la même fougue à préparer les actions, les projets de notre mandature avancent, l'étude de préfiguration de la salle de sport avance correctement. Nous ambitionnons de poser sa première pierre avant la fin de ce mandat. Les projets d'urbanisation et de bien-vivre ensemble nous préoccupent au quotidien et c'est cela notre leitmotiv. Nous vous souhaitons à tous un bel été, à nos aînés qui seront accompagnés par les voisins, de bonnes vacances à nos enfants et jeunes au sein des activités de loisirs municipales ainsi qu'à nos jeunes Annaysiens qui se rendront en séjour à Cassis.

Vos élu(e)s : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froisart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Encore une dépense inutile...

A l'heure des restrictions budgétaires, le groupe majoritaire décide de former une délégation composée d'élus et de techniciens chargée de rendre visite aux 29 jeunes qui vont séjourner en colonie de vacances à CASSIS.

L'ensemble des frais de déplacement, de séjour, d'hébergement et de restauration seront supportés par la commune et cela sans précision aucune sur la durée de cette mission et la composition du groupe mandaté.

Mission totalement inutile puisque le centre de vacances Roland Giraud de CASSIS dispose d'un encadrement aguerri, diplômé d'Etat, avec un moniteur pour 8 enfants pour les plus de 6 ans.

Rappelons que la ville de CASSIS se situe à environ 100 km d'ANNAY, rendant ainsi le coût du voyage disproportionné par rapport au but recherché de ce déplacement. Les moyens de communication actuels, ajoutés à la connaissance et l'utilisation des réseaux sociaux par nos jeunes, suffiront largement pour nous informer du bon déroulement de leurs vacances sans langue de bois.

Nous leur souhaitons un bon séjour.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".